

SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2014

DÉCISION N° 2014 / 34 / AQUA / 8

**PROJET D'EXTENSION DU RESEAU HYDRAULIQUE
REGIONAL DE LANGUEDOC-ROUSSILLON
AQUA DOMITIA**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment le L121-13-1,
- vu la lettre du Directeur général de BRL en date du 25 avril 2013 informant la Commission nationale et demandant la désignation d'un garant,
- vu la décision n°2013/31/AQUA/6 donnant acte des modalités de la concertation ;
- vu la décision n°2013/32/AQUA/7 désignant Monsieur Claude-Sylvain Lopez comme garant,
- vu les bilans d'étapes transmis par le garant de la concertation post débat public et le maître d'ouvrage,
- vu la lettre de démission de Monsieur Claude-Sylvain Lopez du 19 août 2014,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

Il est donné acte à BRL des bilans d'étape de la concertation et du rapport du garant.

Article 2

La concertation se poursuit sans désignation d'un nouveau garant, compte tenu de l'avancement du projet (travaux en cours).

Le Président



Christian LEYRIT